

Certified Collision Care CORE Requirements: Exigences de certification

**CENTRE
DE CARROSSERIE
CERTIFIÉ**



Exigences commerciales de nature générale

- Être ouvert depuis au moins cinq (5) ans, ou avoir une cote de solvabilité vérifiable et un historique en carrosserie
- Être assuré par une police d'assurance garagiste dont la limite minimale de protection est de 1M\$ et en fournir la preuve
- Offrir une garantie à vie limitée à ses clients
- Être abonné à un système logique d'estimation avec pages de procédures électroniques
- Se conformer à toutes les exigences de fonctionnement sous législation locale, provinciale et fédérale, notamment en matière de sécurité des travailleurs et d'élimination des déchets dangereux
- Mesurer la satisfaction de la clientèle par l'intermédiaire d'un fournisseur de services en tiers et intégrer un processus de suivi auprès des clients insatisfaits
- Utiliser les services d'une entreprise de location de véhicules privilégiée ou offrir un service de véhicules de courtoisie à sa clientèle
- Nettoyer l'intérieur et l'extérieur des véhicules avant la livraison au client
- Disposer d'une aire de stationnement bien entretenue et éclairée pour les clients
- Disposer d'une aire de réception, d'une salle d'attente et d'une salle de bain bien entretenues et d'allure professionnelle

Capacités techniques générales en matière de réparation

- Répondre aux exigences de Centre de Carrosserie Certifié en matière de formation technique et maintenir une formation constante pour répondre aux critères de l'un des programmes suivants:
 - 1) Matrice de formation et de compétences d'Assured Performance
 - 2) Sceau bleu de l'ASE
 - 3) Catégorie Or I-CAR
- L'atelier doit employer des techniciens en carrosserie automobile détenant une carte de compétence conforme à toutes les exigences provinciales
- Être abonné aux procédures de réparation des constructeurs et pouvoir fournir une preuve écrite de conformité
- Employer un support pour cadre de châssis ou un banc de redressement dédié ou universel doté d'un système d'ancrage de véhicule et d'un dispositif de traction appropriés
- Employer un système de mesure électronique tridimensionnel de véhicule
- Être abonné aux mises à jour des données du système de mesure employé
- Fournir la preuve d'une formation technique sur l'utilisation du système de mesure employé
- Employer un frigorigène R134a ou un système de récupération ou de recyclage (récent) ou faire la preuve de l'utilisation d'un fournisseur en tiers qualifié
- Pouvoir effectuer le réglage de la géométrie aux quatre roues, soit sur place, soit par un fournisseur en tiers
- Pouvoir retirer, remplacer et réinstaller les composants de direction et de suspension ainsi que le groupe moteur et les organes de la chaîne cinématique
- Disposer d'une cabine de pulvérisation dotée d'un système d'accélération de séchage
- Employer un système de peinture approuvé par les constructeurs

Capacités techniques avancées en matière de réparation matérielle

Toutes les capacités qui suivent doivent être conformes aux recommandations du constructeur du véhicule pour l'année, la marque et le modèle

Capacité technique de réparation de matériaux d'acier et ferreux

- Disposer d'une soudeuse par points (STRSW) triphasée de 220 volts de type onduleur (ou de type hybride à fonctionnement équivalent) à pression, pouvant produire une force de serrage d'au moins 600 lbf (270 daN) et un courant de 10 000 A aux électrodes
- Disposer d'une soudeuse MIG/MAG de 220 volts pour le soudage de l'acier par fusion
- Disposer d'un système de débosselage pour panneaux d'acier muni d'un poste de soudage par goujons, de goujons et de rondelles, de fils ondulés et d'accessoires de traction
- Avoir réussi la formation I-CAR WCS03 – Certification en soudage GMA (MIG) d'acier
- Disposer d'une soudeuse MIG à courant pulsé avec capacité de brasage MIG au bronze-silicium
- Fournir la preuve d'une formation en brasage MIG au bronze-silicium ou de la réussite du cours I-CAR BRZ02 – Formation sur le brasage MIG

Exigences particulières de Toyota

- L'atelier doit obtenir le parrainage du concessionnaire Toyota de son secteur et signer le contrat de participation au programme de parrainage.
- L'atelier doit posséder l'analyseur d'origine Toyota Tech Stream et effectuer des analyses avant et après les réparations, une vérification de l'intégrité du véhicule, une calibration au point neutre et une recalibration des systèmes électroniques.
- L'atelier doit installer dans l'atelier un ordinateur pour chaque groupe de quatre techniciens avec accès à Internet et imprimante pour permettre aux techniciens d'avoir accès à l'information technique et de suivre des formations auprès de TCI, TMS et ICAR. Les techniciens devront pouvoir documenter l'utilisation de l'information technique provenant de Toyota via Infostream/TIS/TRRP pour garantir que chaque véhicule soit réparé selon les normes et procédures de Toyota.
- L'atelier doit disposer de chariots pour les pièces et ne jamais entreposer de pièces à l'intérieur d'un véhicule.
- L'atelier doit suivre les procédures de réparation de Toyota pour tout devis établi grâce au logiciel de Mitchell.
- L'atelier doit mettre en œuvre les meilleures pratiques établies par Toyota

Meilleures pratiques suggérées (optionnelles)

- Employer un système d'aspiration des vapeurs de soudure